



Annexe 25-19
MANDAT – COMITÉ DES CANDIDATURES DE CC

Nom	Comité des candidatures
Mandat	Le comité des candidatures est un comité permanent de crosse Canada (CC). Son rôle est d'aider le conseil d'administration et les membres de l'Association canadienne de crosse par l'identification et la recommandation de candidats admissibles pour les postes bénévoles du conseil d'administration selon le processus de mise en candidature de CC et par l'identification et la recommandation de candidats admissibles pour les postes bénévoles de la Fédération internationale de crosse (FIL) selon le processus de mise en candidature de FIL.
Principales tâches	Le comité s'acquittera des principales tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none">• s'assurer que le processus de mise en candidature énoncé dans le Manuel d'exploitation de CC est assez bien suivi;• établir et recommander une liste de candidats comptant au moins un candidat par poste vacant qui doit être élu au conseil d'administration de CC ou à la Fédération internationale de crosse;• solliciter des candidatures des associations membres pour la prise en considération de candidats pour un poste au conseil d'administration de CC ou à la Fédération internationale de crosse;• communiquer le processus de mise en candidature de CC et de la FIL aux associations membres de CC;• expliquer aux candidats potentiels les tâches et les responsabilités en tant que membres du conseil d'administration avant les élections à l'AA;• obtenir de chaque candidat un consentement écrit pour la mise en candidature avant les élections à l'AA.
Pouvoirs	Conformément à l'article 9 du Manuel d'exploitation de CC, le comité est un agent du conseil ayant des pouvoirs limités en ce qui concerne toutes les questions liées aux candidatures et au processus de mise en candidature pour les postes bénévoles du conseil d'administration de CC ou de la Fédération internationale de crosse.
Composition	Le comité sera composé d'un président, qui sera sélectionné par le président parmi les administrateurs dont le mandat ne termine pas, plus deux autres membres du comité proposés par les Membres dans le cadre de la réunion semestrielle. Si les Membres ne sélectionnent pas les deux membres de comité additionnels, le conseil les sélectionnera. Le directeur administratif de CC est membre d'office, sans droit de vote, du comité.
Réunions	Le comité se réunira par téléphone au besoin et les réunions seront convoquées par le président.
Ressources	Le comité demandera toute ressource nécessaire au conseil de l'Association canadienne de crosse, qui déterminera l'approbation de telles demandes. Le comité obtiendra un soutien administratif du directeur administratif de CC.
Rapport	Le comité rendra compte par écrit, par l'intermédiaire du président, au conseil d'administration lors de l'AA.
Approbation	Le présent mandat a été approuvé le 26 septembre 2015 par les Membres de l'Association canadienne de crosse.
Examen	Le comité examinera ce mandat annuellement et fera des recommandations au conseil à propos de toute révision à l'AA, le cas échéant.